

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire lundi le 28 février 2022 à 19 h.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au Volet 1 du Programme d'aide au développement du transport collectif
2. Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
3. Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
4. Rejet de soumission – TP-2022-04 – Fourniture, transport et traitement des conteneurs pour l'écocentre 2022
5. Période de questions
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 25^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint